

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 6 mars 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-03-A, 2017-03-B, 2017-03-C, 2017-03-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-03.
5. États financiers au 31 décembre 2015, prévisions budgétaires 2015, prévisions budgétaires 2015 révisées, prévisions budgétaires 2016 révisées et prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
6. Embauche d'un directeur par intérim au Service de l'ingénierie.
7. Participation d'un membre du conseil au Colloque " Americana " organisé par Réseau Environnement.
8. Renouvellement et résiliation des conventions de location de sites de télécommunications E1687 - lot P 3 955 600 et E1065 - lots P 1 817 818 et P 1 817 843 avec Rogers Communications inc.
9. Transaction et quittance à intervenir entre A. & J.L. Bourgeois Ltée et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Paiement des frais judiciaires dans la cause 540-17-009282-137.
11. Adhésion au " Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 ".
12. Renouvellement de l'adhésion au programme " Biblio-Aidants " offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec.
13. Renouvellement de la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction des ressources électroniques pour la bibliothèque Armand-Cardinal auprès de Bibliopresto.ca.
14. Participation à l'activité " Tour de la Montagne Desjardins ".

15. Approbation du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 et nomination d'un membre au sein du comité de travail.
16. Renouvellement de mandats au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
17. Attestation d'assurance responsabilité professionnelle.
18. Demande de proposition à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour la récupération du plastique de type 6.
19. Appui au projet " Autonomik ".
20. Retrait du caractère de rue d'une partie des lots 3 440 018, 3 440 023, 3 440 033, 3 440 034, 3 440 045, 3 440 046, 3 937 982, 3 937 991 et 3 937 992 au cadastre du Québec.
21. Établissement des droits réels de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 2 349 260 au cadastre du Québec.
22. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Aliénation du lot 5 906 984 au cadastre du Québec.
23. Compte rendu de la rencontre du 18 janvier 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
24. Compte rendu de la rencontre no 1 du 26 janvier 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
25. Compte rendu de la rencontre no 2 du 9 février 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
26. Recommandations no 2 et no 3 du 23 février 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
27. Amendement à la résolution 2017-012 - Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16
28. Procès-verbal de la réunion conjointe d'information du 21 février 2017 composée des membres du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
29. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 février 2017 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant des dépenses en immobilisations pour l'aménagement et la réfection de parcs.
31. Adoption du Règlement numéro 881-9, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
32. Adoption du Règlement numéro 1247, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une

intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

33. Adoption du Règlement numéro 1248, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel ".
34. Adoption du Règlement numéro 1249, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Petite décharge Noire ".
35. Avis de changement AC-S05R1 relatif à la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre du contrat ING 2016-08.
36. Octroi du contrat SSI 2017-01 pour la fourniture de radios portatifs, mobiles de marque Kenwood.
37. Octroi du contrat INC 17-01 pour la fourniture d'uniformes de pompier.
38. Questions de l'assistance.
39. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu

2017-074

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 mars 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-075

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-076

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-03-A, 2017-03-B, 2017-03-C, 2017-03-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-03-A, au montant de 1 750 666,24 \$, numéro 2017-03-B, au montant de 1 236,31 \$, numéro 2017-03-C, au montant de 373 999,68 \$, numéro 2017-03-D, au montant de 138 725,91 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-03, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 mars 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 2 février au 28 février 2017.

2017-077

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et :

Que le rapport des ressources humaines 2017-03 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 2 mars 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-078

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 RÉVISÉES, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 RÉVISÉES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les états financiers au 31 décembre 2015, les prévisions budgétaires 2015, en date du 11 novembre 2014, les prévisions budgétaires 2015 révisées, en date du 26 novembre 2015, les prévisions budgétaires 2016 révisées, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et les prévisions budgétaires 2017, en date du 14 novembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire établis par la Société d'Habitation du Québec.

2017-079

**EMBAUCHE - DIRECTEUR PAR INTÉRIM - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur André Cholette, ing., consultant externe, afin d'assurer l'intérim du Service de l'ingénierie.

Que cette embauche est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, scénario # 2, contenue dans son rapport en date du 22 février 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

2017-080

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COLLOQUE " AMERICANA " -  
RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, au Colloque " Americana " organisé par Réseau Environnement, qui se tiendra les 21, 22 et 23 mars 2017 au Palais des Congrès de Montréal, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 242,60 \$, incluant les taxes.

Que ce conseil autorise également le remboursement des frais de repas et de transport, sur présentation de pièces justificatives, à raison d'un montant maximal de 40,00 \$ par jour;

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 28 février 2017.

2017-081

**RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION DES CONVENTIONS DE LOCATION DE SITES  
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS E1687 ET E1065 - ROGERS COMMUNICATIONS INC.**

CONSIDÉRANT la convention de location de site de télécommunications portant le numéro E1687 pour l'implantation d'une antenne de télécommunications sur le lot P 3 955 600 au cadastre du Québec intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire (le locateur) et Rogers Communications inc. (le locataire), par le biais de la résolution 2012-93 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette convention de location est d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite convention de location, celle-ci est automatiquement prolongée pour cinq (5) périodes supplémentaires de cinq (5) ans chacune, à moins que le locataire ne désire pas que la convention soit prolongée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Rogers Communications inc. a manifesté sa volonté d'exercer l'option de renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022, aux termes et conditions prévues à ladite convention;

CONSIDÉRANT la convention de location de site de télécommunications portant le numéro E1065 pour l'implantation d'une antenne de télécommunications sur les lots P 1 817 818 et P 1 817 843 au cadastre du Québec intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire (le locateur) et Rogers Communications inc. (le locataire), par le biais de la résolution 2012-92 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette convention de location est d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 de la convention, la compagnie Rogers Communications inc. a manifesté son droit de résiliation du bail et confirmé que ladite convention prendra fin et deviendra nulle, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de la convention de location de site de télécommunications portant le numéro E1687 pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022, et la résiliation de celle portant le numéro E1065, conventions intervenues en 2012, entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Rogers Communications inc., et ce, selon les termes et conditions prévus auxdites conventions.

2017-082

**TRANSACTION ET QUITTANCE - A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la transaction et quittance à intervenir entre A. & J.L. Bourgeois ltée et la Ville de Mont-Saint-Hilaire résiliant le contrat ING 2016-13, pour des travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Honorius-Charbonneau et sur la rue du Centre-Civique.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite transaction et quittance.

2017-083

**PAIEMENT DES FRAIS JUDICIAIRES DANS LA CAUSE 540-17-009282-137**

CONSIDÉRANT le jugement rendu dans le dossier 540-17-009282-137;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement des frais de justice au dossier 540-17-009282-137, au montant de 27 679,52 \$;

Que cette dépense soit payable à même l'exercice financier 2016 (poste budgétaire 02-199-10-413) et que les sommes sont disponibles à même les surplus dégagés pour l'année financière 2016.

2017-084

**ADHÉSION AU " PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 "**

CONSIDÉRANT QUE le " Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 " poursuit les orientations de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a pour objectif de favoriser le maintien de milieux de vie sains et sécuritaires en situant la prévention de la criminalité comme un service de proximité essentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette politique confie au ministère de la Sécurité publique la responsabilité d'assurer un leadership à l'échelle nationale en matière de sécurité et de prévention et identifie ses partenaires municipaux comme maîtres d'oeuvre sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales sont les mieux placées pour coordonner des mesures préventives menées en partenariat avec les différents organismes et intervenants du milieu qui répondent aux préoccupations de leurs citoyens en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la réputation d'une municipalité influence les investissements économiques et le taux de criminalité joue sur la valeur des propriétés ainsi que sur le choix des contribuables d'y résider;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux municipalités est un programme de soutien financier d'une durée de trois ans, dont le but est d'inciter les organisations municipales à s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce programme est d'améliorer et de renforcer la sécurité sur le territoire des municipalités du Québec en permettant aux communautés de développer et de mettre en place des actions préventives adaptées aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux municipalités accordera une aide financière sur une période maximale de trois ans aux municipalités sélectionnées qui souhaitent réaliser des activités dans le cadre de l'un ou de plusieurs des quatre volets suivants:

- Volet 1 : Démarche structurée de planification des interventions en prévention de la criminalité.
- Volet 2 : Mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité.
- Volet 3 : Développement ou bonification d'un service de travail de rue.
- Volet 4 : Programme d'animation après-école.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 3, les villes participant au projet piloté par Aide et intégration Jeunesse au travail ont été invitées par le directeur du projet, à soumettre des demandes pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil souhaite adhérer au " Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 ".

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer l'entente de financement liée à ce programme.

2017-085

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME " BIBLIO-AIDANTS " - ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la bibliothèque Armand-Cardinal et l'Association des bibliothèques publiques du Québec concernant le programme " Biblio-Aidants " venait à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre ce service d'information, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit signer une nouvelle lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au programme " Biblio-Aidants " pour une période de trois (3), soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la lettre d'entente concernant l'adhésion au programme " Biblio-Aidants ", à intervenir entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec et la bibliothèque Armand-Cardinal, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Que la présente lettre d'entente est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 février 2017.

Que la dépense, pour l'année 2017, décrite au bon de commande BI 17003, au montant de 391,51 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-770-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est autorisée à signer ladite lettre d'entente.

2017-086

**RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE - RESSOURCES ÉLECTRONIQUES POUR LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL - BIBLIOPRESTO.CA**

CONSIDÉRANT QUE Bibliopresto.ca émane de la volonté commune de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), du Réseau BIBLIO du Québec et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de se doter d'un organisme chapeautant le développement et l'accès aux ressources numériques en bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT l'entente arrivée à terme en décembre 2016 pour l'accès en ligne à l'Encyclopaedia Universalis à la bibliothèque Armand-Cardinal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit obtenir une nouvelle licence pour cette ressource auprès de Bibliopresto.ca;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources électroniques pour la bibliothèque Armand-Cardinal auprès de Bibliopresto.ca.

Qu'il autorise également la signature d'une entente avec l'Encyclopaedia Universalis auprès de Bibliopresto.ca, pour l'accès à cette ressource à la bibliothèque Armand-Cardinal, et ce, pour une période de 3 ans (2017-2019).

Que ces démarches sont approuvées en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 février 2017.

Que la dépense, pour l'année 2017, décrite au bon de commande BI 17002, au montant de 547,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-770-00-679, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est autorisée à signer l'entente avec l'Encyclopaedia Universalis auprès de Bibliopresto.ca.



2017-087

**PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ " TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS "**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Honoré-Mercier organise la huitième édition du " Tour de la Montagne Desjardins " qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 22 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour l'organisation de cette activité de financement, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie l'activité " Tour de la Montagne Desjardins " organisée par la Fondation Honoré-Mercier qui se déroulera sur le site de la gare de Mont-Saint-Hilaire (stationnement de l'Agence métropolitaine de transport) de même que sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le lundi 22 mai 2017 et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment le prêt d'équipements, la signalisation des rues, le montage et démontage du site, la participation de ressources humaines et l'accès aux panneaux des structures publicitaires de la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requière de l'Agence métropolitaine de transport, toute autorisation ou tout permis nécessaire à la tenue de cette activité et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes sous la responsabilité dudit ministère.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2017-088

**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2017 - NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), adopter et diffuser annuellement un plan d'action qui identifie les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leurs secteurs d'activités relevant de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement, les objectifs 2016 sont présentés en même temps que ceux de 2017;

CONSIDÉRANT le retrait de monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications, au sein du comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le " Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 " élaboré par le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que madame Nicole Pothier, adjointe administrative au Cabinet du maire, soit nommée responsable du champ d'activité communication au sein du comité, afin de prêter assistance au comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2017-089

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, les représentants des groupes socioéconomiques sont nommés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et trois administrateurs doivent également être nommés par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire parmi les élus ou employés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Brigitte Minier, à titre de représentante des groupes socioéconomiques, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire est échu depuis le 3 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dites lettres patentes, madame Minier peut continuer à siéger jusqu'au renouvellement de son mandat ou son remplacement;

CONSIDÉRANT l'implication de madame Minier, à titre de vice-présidente du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Minier a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Claude Duguay, chef de division - activités sportives et récréatives, à titre de représentante de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation viendra à échéance le 6 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'implication de madame Duguay, à titre de trésorière du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Duguay a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE lesdits mandats sont renouvelables pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement des mandats de madame Brigitte Minier, à titre de représentante des groupes socioéconomiques, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, pour la période du 4 février 2017 au 3 février 2020 et de madame Marie-Claude Duguay, à titre de représentante de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au sein dudit conseil d'administration, et ce, pour la période du 8 avril 2017 au 7 avril 2020.

2017-090

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MONSIEUR JONATHAN MONTALVA**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Montalva, urbaniste, est au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre d'inspecteur au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil atteste que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission que monsieur Jonathan Montalva peut encourir dans l'exercice de ses fonctions;

Que cette déclaration demeure en vigueur tant que monsieur Jonathan Montalva demeure au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Que la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-091

**DEMANDE DE PROPOSITION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - RÉCUPÉRATION DU PLASTIQUE DE TYPE 6**

CONSIDÉRANT la pollution engendrée annuellement par l'accumulation de 40 000 tonnes de produits et emballages de plastique de type 6 dans les dépotoirs québécois;

CONSIDÉRANT les impacts nocifs et la persistance du plastique numéro 6 dans l'environnement;

CONSIDÉRANT la volonté des familles d'augmenter l'éventail des matières recyclables acceptées afin d'inclure le polystyrène utilisé abondamment pour des contenants d'emballage alimentaire tels petits pots de yogourt, verres et dômes transparents, contenants à couvercle rabattable utilisés pour les fruits, barquettes bleues pour champignons, emballages de plastique pour pâtisseries, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le plastique de type 6 est recyclé dans d'autres provinces et qu'au Québec, des MRC et des Villes dévient efficacement ce plastique des dépotoirs, dans certains cas depuis des années;

CONSIDÉRANT QU'il existe maintenant de l'équipement technologique de densification pour compresser le plastique de type 6 afin de réduire son volume au transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu assure compétence au niveau de la récupération des matières recyclables sur l'ensemble de son territoire, incluant celui de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'élaborer une proposition pour la récupération du plastique de type 6.

Que ce conseil invite les municipalités de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu à manifester leur intérêt.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités faisant partie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2017-092

**APPUI AU PROJET AUTONOMIK**

CONSIDÉRANT QU'AUTONOMIK est un organisme à but non lucratif ayant comme mission d'offrir des véhicules en libre-service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire appuyer l'implantation du projet d'auto-partage qu'offrira AUTONOMIK;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation dudit projet, la Ville de Mont-Saint-Hilaire signifie son intérêt par la fourniture gracieusement de deux (2) espaces de stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appui l'organisme AUTONOMIK dans son projet d'auto-partage.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire fournira gracieusement deux (2) espaces de stationnement.

Qu'une entente à intervenir entre l'organisme AUTONOMIK et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relativement aux conditions et l'emplacement des espaces de stationnement devra être signée ultérieurement.

2017-093

**RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE - PARTIE DES LOTS 3 440 018, 3 440 023, 3 440 033, 3 440 034, 3 440 045, 3 440 046, 3 937 982, 3 937 991 ET 3 937 992 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 92-158 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 6 avril 1992, par laquelle il autorisait la Ville de Mont-Saint-Hilaire à vendre à monsieur Luc Racicot les lots 236-29 Ptie, la parcelle A sur le lot 236-29 Ptie, 237-3 et 238-1 au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu à cet effet entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et monsieur Luc Racicot devant M<sup>e</sup> Louis Handfield, notaire, le 22 juillet 1992, portant le numéro de minute 12,847;

CONSIDÉRANT QUE selon cet acte de vente, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engageait à faire retirer le caractère de rue sur les parcelles de lots que conservait l'acheteur suite à la rétrocession à la Ville des lots vendus;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de rue n'a jamais été retiré;

CONSIDÉRANT QUE suite à la refonte cadastrale, les lots et parcelles de lots cités ci-dessus portent maintenant les numéros suivants: partie des lots 3 440 018, 3 440 023, 3 440 033, 3 440 034, 3 440 045, 3 440 046, 3 937 982, 3 937 991 et 3 937 992 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce caractère de rue soit retiré sur une partie des lots 3 440 018, 3 440 023, 3 440 033, 3 440 034, 3 440 045, 3 440 046, 3 937 982, 3 937 991 et 3 937 992 au cadastre du Québec, tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 2017, portant le numéro de minute 48469, joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-094

**ÉTABLISSEMENT DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - LOT 2 349 260 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction de la caserne incendie (480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier), la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit céder des droits réels et perpétuels de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada pour le branchement et l'installation des lignes électriques et de télécommunication, sur une parcelle du lot 2 349 260 au cadastre du Québec, situé en arrière lot du 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et propriété de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature de l'option de servitude, intitulée: " Établissement des droits de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication ", " Dossier GIM 402 012/ ", sur une parcelle du lot 2 349 260 au cadastre du Québec, à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que tous les frais reliés à la création de ladite servitude soient payables à même le Règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-241).

Que la cession de cette servitude est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 22 février 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant le notaire nommé par Hydro-Québec, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-095

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - ALIÉNATION DU LOT 5 906 984 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) du demandeur pour l'aliénation en sa faveur du lot 5 906 984 au cadastre du Québec, situé derrière la propriété sise au 422, chemin des Moulins, à Mont-Saint-Hilaire, et appartenant à l'Institution Royale d'avancement des sciences;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les normes du règlement de lotissement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en conformité avec les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) du demandeur concernant l'aliénation en sa faveur du lot 5 906 984 au cadastre du Québec, laquelle est conforme au règlement de lotissement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

2017-096

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 JANVIER 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 18 janvier 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.

2017-097

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NO 1 DU 26 JANVIER 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 1 du 26 janvier 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 et approuve la recommandation 01 (2017-01-R) contenue au compte rendu.

2017-098

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NO 2 DU 9 FÉVRIER 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 2 du 9 février 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

2017-099

**RECOMMANDATIONS NO 2 ET NO 3 DU 23 FÉVRIER 2017 - COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception et approuve les recommandations datées du 23 février 2017, du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 suivantes:

- 2017-02-R : Modalités de fonctionnement du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (CAZA16)
- 2017-03-R : Mandat du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (CAZA16)

2017-100

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2017-012 - COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté la résolution 2017-012 lors de la séance du 9 janvier 2017, par laquelle il procédait à la création du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, identifiait le mandat de ce comité et procédait à la nomination de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite ajouter au mandat dudit comité un élément supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité a adopté la recommandation numéro 3 lors de sa rencontre du 23 février 2017, par laquelle il définissait son mandat;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a approuvé cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2017-012, adoptée le 9 janvier 2017, afin d'y ajouter l'élément suivant au mandat du comité :

- Examiner les scénarios possibles pour les deux terrains situés en zone H-111 et H-114 et faire des recommandations au conseil à cet effet.

2017-101

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION CONJOINTE D'INFORMATION DU 21 FÉVRIER 2017 - MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion conjointe d'information du 21 février 2017 composée des membres du conseil, du comité consultatif d'urbanisme et du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation concernant les modifications proposées aux projets de Règlements numéro 1230, 1233, 1234, 1235 et 1237, lesquelles modifications sont jointes à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-102

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 février 2017 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-001 : Candidatures des artistes et organismes hilairemontais en lien avec la programmation des activités culturelles du pavillon Isaac-Vandandaigue
- 2017-002 : Révision de la politique culturelle et réalisation d'un plan d'action

2017-103

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉFECTION DE PARCS**

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des dépenses en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux de démolition ou de modification des structures existantes d'un puits artésien au parc de la Gare (partie conservation), des travaux d'aménagement de mobilier de parcours actif et d'équipements d'entraînement polyvalents le long de la piste cyclable de la gare et au parc de Beaujeu, des travaux d'installation de barrière et panneaux d'information, de construction d'un bâtiment avec service sanitaire et poste d'accueil et des travaux d'aménagement d'un accès à la falaise Dieppe, des travaux d'aménagement d'une place publique à la gare, des travaux d'aménagement et de construction d'un bloc sanitaire avec toilettes équipé d'un abreuvoir extérieur au parc de la Gare (partie récréation), de même que le paiement d'honoraires professionnels, de gestion de projets et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2017-104

**RÈGLEMENT NUMÉRO 881-9 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 881-9, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire " .

2017-105

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1247 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1247, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .



2017-106

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1248 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1248, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel ".

2017-107

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1249 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1249, intitulé: " Règlement décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Petite décharge Noire ".

2017-108

**CONTRAT ING 2016-08 - CASERNE INCENDIE - NOUVELLE CONSTRUCTION - AVIS DE CHANGEMENT AC-S05R1**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-279 adoptée lors de la séance tenue le 4 juillet 2016, par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2016-08 pour la construction d'une nouvelle caserne incendie, à Constructions Bâtiments Québec (QC) inc.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux plans sont requises afin d'établir la coordination entre les plans émis pour soumission et les plans émis pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE les travaux identifiés à l'avis de changement AC-S05R1 sont des travaux requis à la structure du bâtiment et ne représentent pas d'objet de fonctionnalité ou de changement de nature architecturale, et que de tels travaux sont requis pour respecter le *Code national du bâtiment* et la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte l'avis de changement AC-S05R1 relatif à la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre du contrat ING 2016-08, au montant de 46 627,42 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 28 février 2017.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande IN 17027, au montant de 46 627,42 \$, incluant les taxes, soit payable à même le Règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-243), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-109

**OCTROI DU CONTRAT SSI 2017-01 - FOURNITURE DE RADIOS PORTATIFS, MOBILES DE MARQUE KENWOOD - TECHNICOMM (9058-2396 QUÉBEC INC.)**

CONSIDÉRANT les articles 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.3 du *Code municipal du Québec* qui permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique, tel qu'en fait foi la résolution 2016-412, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016 par ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Technicomm (9058-2396 Québec inc.), au montant de 288 456,76 \$, incluant les taxes, selon l'option A, pour la fourniture de radios portatifs et mobiles de marque Kenwood, dans le cadre du contrat SSI 2017-01, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine, en fonction de leurs besoins exprimés.

Que la répartition soit comme suit:

Mont-Saint-Hilaire	70 413,09 \$, taxes incluses
Beloeil	21 189,40 \$, taxes incluses
Otterburn Park	54 432,12 \$, taxes incluses
Saint-Basile-le-Grand	15 882,15 \$, taxes incluses
McMasterville	53 996,36 \$, taxes incluses
Saint-Jean-Baptiste	31 405,50 \$, taxes incluses
Sainte-Marie-Madeleine	41 138,14 \$, taxes incluses

Que la soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 21 février 2017.

Que la dépense, pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, décrite au bon de commande IN 17029, au montant total de 70 413,09 \$, incluant les taxes, soit payable pour un montant de 61 413,09 \$, incluant les taxes, à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001) et pour un montant de 9 000,00 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-832-20-753, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-110

**OCTROI DU CONTRAT INC 17-01 - FOURNITURE D'UNIFORMES DE POMPIER - MARTIN & LEVESQUE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Martin & Levesque inc., au montant total de 22 489,80 \$, incluant les taxes, pour les années 2017 et 2018, aux montants respectifs de 11 175,11 \$ et 11 314,69 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat INC 17-01 pour la fourniture d'uniformes de pompier, étant la plus basse soumission conforme.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 28 février 2017.

Que la dépense, pour l'année 2017, décrite au bon de commande IN 17032, au montant de 11 175,11 \$, incluant les taxes, soit payable à même le budget d'opération (poste budgétaire 02-220-00-650), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

Mme Denise Loiselle	Félicitations au personnel de la bibliothèque Armand-Cardinal Projet de loi 122
Mme Luce Cloutier	Avenir des Montérégiennes
M. Jean-Yves Héroux	États financiers de l'Office municipale d'habitation de Mont-Saint-Hilaire
M. Marc Boucher	Règlements d'urbanisme - réponses aux questions des citoyens Révision et refonte du Plan d'urbanisme durable
M. Jacques Charbonneau	Remerciements à TVR-9 et à l'Oeil Régional Plan d'urbanisme durable - commerce

M. Jacques Morneau	Demande au conseil de rendre les séances plus faciles à suivre Réfection du viaduc du CN Chemin de la Montagne - érosion et dommages suite aux fortes pluies
M. Bernard Delorme	Récupération du plastique de type 6
M. Benoît Landry	Fracturation hydraulique
M. Louis-Geroges Cournoyer	Plan d'urbanisme durable (densification) Espaces à redévelopper (règlements 1235 et 1238)
M. Steve Timmins	PMAD - densification et construction - camping Laurier et zone H-105 Étude d'impact sur les nouveaux développements projetés
M. Pierre Millette	Partage de la route (automobilistes et cyclistes) Présence policière aux heures de grand achalandage - signalisation
Mme Denise Dion	Zones H-111 et H-114
M. Jean-Luc Halde	Réparation d'un lampadaire
M. Louis Georges Cournoyer	Espaces à redévelopper (règlements 1235 et 1238) Plan particulier d'urbanisme
M. Jacques Morneau	Règlement d'emprunt concernant les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et la réfection de parcs Parc Paul-Émile-Borduas
Mme Denise Loiseau	Nomination d'un directeur par intérim - Service de l'ingénierie Paiement des frais de justice dossier 540-17-009282-137

2017-111

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 50.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**